



RAPPORT ANNUEL

2010



Message du président

Chers Actionnaires,

Jérôme BENOIT
Président
du Conseil d'Administration



L'année 2010 restera pour Delta Plus **l'année de la transition**. Après la crise traversée en 2009, nous avons dû nous réorganiser et repenser certains points afin de défendre notre rentabilité. La transition a eu lieu à tous les étages de l'organisation ; les équipes ont su s'adapter et le retour à une croissance historique pérenne indique que l'entreprise poursuit son développement.

Tout d'abord une **transition managériale**. Nous avons complètement changé notre suivi des différentes filiales européennes. Suite au départ du directeur général au mois de mai dernier, nous avons divisé l'Europe en quatre grandes zones, chacune suivie par un area manager reportant directement à un directeur commercial Europe. Cela nous permet de mieux anticiper les différents événements sur chacun des marchés, de suivre au plus près le chiffre d'affaires et la marge dans chacun des pays où nous sommes présents et enfin d'être sûrs que les méthodes utilisées sont les bonnes. En parallèle, les fonctions support du Groupe se sont aussi adaptées avec notamment l'arrivée d'un nouveau directeur financier et le renforcement de la gestion transversale métier. Par exemple, trois programmes de contrôle et de formation ont été lancés par les équipes du siège afin de s'assurer que le back office commercial, la logistique et le contrôle de gestion sont efficaces dans l'ensemble des unités du Groupe. Ensuite une **transition de gouvernance**. Suite à la maladie et au décès de Jacques BENOIT, je suis rentré de Chine et ai pris la direction opérationnelle du Groupe. La transition a commencé il y a déjà quelques années et c'est dans la continuité que s'inscrit mon action.

La transition se reflète aussi dans la **géographie du Groupe**. En effet, si l'activité historique d'Europe de l'Ouest reste la plus importante et la plus rentable, c'est clairement vers les pays en développement que se joue la croissance à moyen et long

terme du Groupe. La France, l'Italie, l'Espagne et le royaume Uni représentent aujourd'hui 55,9 % du chiffre d'affaires du Groupe contre 61 % en 2009. Des pays comme la Chine ou la Pologne sont maintenant significatifs en termes de résultats pour le Groupe. C'est en continuant de développer notre couverture géographique mondiale que le Groupe atteindra une taille de leader sur le marché des EPI.

La transition s'affirme également dans **les résultats du Groupe**. Après 2009 et une perte de 20 % du chiffre d'affaires et un résultat faisant ressortir une marge opérationnelle de 5 % divisée par deux par rapport à l'historique, 2010 est l'année du retour à la rentabilité. Les coûts restent maîtrisés et l'amélioration des marchés nous permet d'afficher un chiffre d'affaires en croissance à 133,8 M€ avec une marge opérationnelle de 7,2 %. Les restructurations ont été menées et la structure actuelle de coût peut supporter un chiffre d'affaires plus important. Cela nous permettra de retrouver au plus vite nos équilibres financiers d'avant la crise.

La transition est aujourd'hui terminée et le gros travail réalisé nous permet d'envisager sereinement l'avenir. Le modèle économique du Groupe fortement adapté au marché mondial des EPI et l'organisation ainsi cadrée garantissent l'efficacité de Delta Plus. La conjoncture en 2011 devrait s'améliorer au niveau mondial et l'accentuation de nos efforts devrait porter ses fruits. Nous comptons sur votre fidélité pour nous accompagner.



Rapport de Gestion

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 18 juin 2010

I. Activité de la Société DELTA PLUS Group	11
II. Comptes Consolidés – Groupe DELTA PLUS	13
III. Approbation des Comptes Sociaux – Proposition d'affectation du Résultat	15
IV. Dépenses non déductibles fiscalement	15
V. Approbation des Comptes Consolidés au 31 décembre 2009	15
VI. Rappel des dividendes antérieurement distribués	16
VII. Identité des titulaires identifiés de participations	14
VIII. Part du capital détenue par les Sociétés contrôlées	16
IX. Participation des salariés au capital	16
X. Options d'Achats et de Souscription d'Actions	16
XI. Attribution d'actions gratuites	16
XII. Obligations à bons de souscription d'action remboursable	17
XIII. Informations concernant les mandataires sociaux	18
XIV. Conséquences Sociale Et Environnementale de l'Activité	18
XV. Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours de bourse	19
XVI. Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions	20
XVII. Délégations de pouvoir consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital	20
XVIII. Autorisation de la Société de racheter en bourse et d'annuler ses propres actions	23
XIX. Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration	25
XX. Conclusion	25

Annexes au rapport de gestion

Évolution du périmètre de consolidation	29
Liste des mandats	31
Tableaux de rémunérations	33
Tableau des résultats financiers des 5 derniers exercices	35
Texte des résolutions – Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 18 juin 2010	36
Rapports spéciaux du Conseil d'Administration	45
Rapport Complémentaire du Conseil d'Administration	47
Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes	48

Responsabilité Sociale et Environnementale

Notre engagement	58
------------------	----

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport des Commissaires aux Comptes

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires aux Comptes	67
--------------------------------------	----

Comptes Sociaux

Comptes sociaux (exercice du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010)	70
Annexes aux Comptes Sociaux	73
Rapports des Commissaires aux Comptes	84
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	85

Comptes Consolidés

Comptes consolidés (exercice du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009)	90
Annexes aux Comptes Consolidés	94
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés	111

Sommaire





CHIFFRES CLÉS

Métier et Offre

Chiffres d'Affaires

Données boursières



Métier et Offre

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise, fabrique ou fait fabriquer, et commercialise, en Europe et dans le reste du monde, une gamme complète d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) à ses marques.

Le marché des E.P.I. est régi par des normes strictes, qui garantissent à l'utilisateur une protection efficace de son intégrité physique.

Fort de plus de 1 100 collaborateurs, DELTA PLUS est implanté en Union Européenne, en Chine, en Inde, aux Emirats Arabes Unis, au Pérou et en Ukraine ; à partir de ses plates-formes asiatiques, il a la capacité de livrer par container dans le monde entier ses produits, conformes aux normes européennes.

Plus de 1 500 articles, correspondant à plus de 8 000 références, constituent l'offre du Groupe, et permettent une protection efficace et globale des utilisateurs, des pieds à la tête.



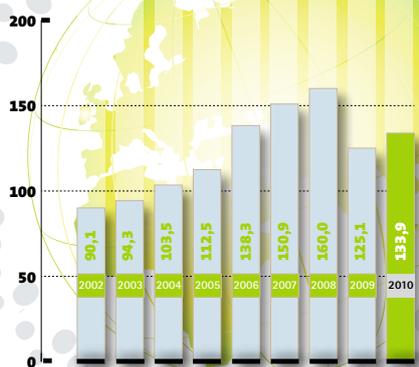
Les deux principales marques du Groupe sont :

PANOPLY® pour les vêtements et les chaussures, et

VENITEX® pour les gants, et la protection de la Tête.

Plus de 10 000 clients font confiance au Groupe DELTA PLUS.

Chiffre d'Affaires : retour à la croissance

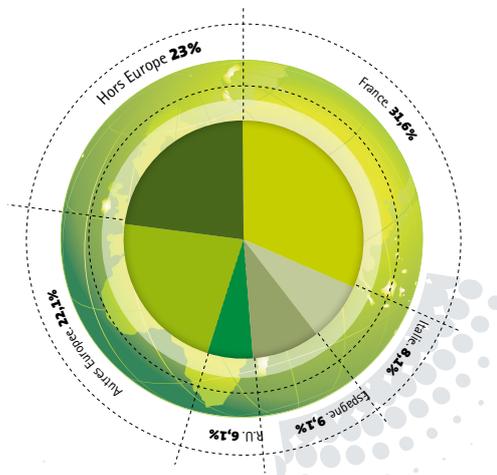


2010, marque le retour de la progression du Chiffre d'Affaires pour le Groupe. Après avoir vécu un exercice 2009 dont la lecture était rendue difficile par l'ampleur de la crise et par l'importance des modifications réalisées sur ses structures, le Groupe DELTA PLUS a retrouvé la voie de la croissance rentable, tant en Europe que sur les marchés émergents où il est présent.

La hausse du Chiffre d'Affaires consolidé du Groupe, pour la part des activités poursuivies, atteint cette année 7,0 %. Le Chiffre d'Affaires du Groupe s'établit donc à un peu moins de 134 M€ en 2010.

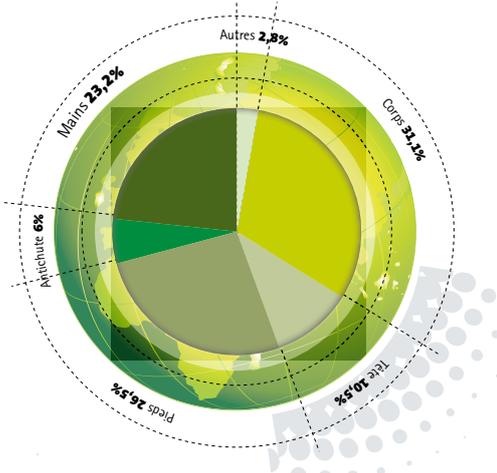
Comme l'année dernière, les plus fortes croissances sont observées sur les zones hors Europe. En effet, hors Europe, le Chiffre d'Affaires progresse de près de 32 %. En Chine, par exemple, il progresse de presque 52 % sur l'exercice. En effet, à elle seule la Chine progresse de 3,3 M€. En 2010, le marché Chinois est passé de la sixième à la troisième position pour les ventes du Groupe.

Le Chiffre d'Affaires Autres Europe, quant à lui, progresse de 12,7 %. Pour la première fois de l'histoire du Groupe, il est inférieur au Chiffre d'Affaires réalisé Hors Europe.



Les quatre marchés historiques du Groupe, c'est-à-dire la France, l'Espagne, l'Italie et le Royaume Uni, ont réalisé un peu moins de 55 % des ventes du Groupe en 2010, contre 61 % un an plus tôt. Les ventes en France sont restées stables sur l'exercice. L'univers des EPI est segmenté en cinq grandes familles, la protection de la Tête, des Mains, des Pieds, du Corps, et enfin la Protection Antichute.

En 2010, la répartition par familles du Chiffre d'Affaires évolue peu. Les produits de la protection de la tête voient leur proportion diminuer, suite à la hausse connue en 2009 conséquemment aux ventes de masques réalisées à l'occasion de la grippe H1N1. En dehors de cette correction, on notera la hausse relative des ventes de chaussures, qui progresse plus vite que les autres familles. Cette tendance devrait encore se renforcer en 2011.



Aucun autre fait marquant n'est à signaler sur les autres familles qui maintiennent leur part dans le Chiffre d'Affaires, notamment la famille Protection des Mains, historiquement forte dans le Chiffre d'Affaires du Groupe, avec 23 %, contre 15 % du marché des EPI en général. La part de la Protection Antichute varie peu à 6 % des ventes. Le segment de la Protection du Corps se stabilise à 31 % en 2010.

Un résultat Net Consolidé en forte progression d'un an sur l'autre

La hausse du Chiffre d'Affaires a produit les effets escomptés.

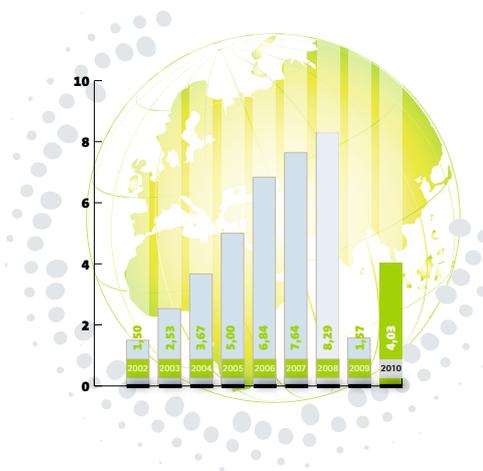
Les efforts entrepris ces deux dernières années sur les structures assurent un redressement de la rentabilité du Groupe. Maîtrise des coûts fixes et politique d'anticipation de la hausse des prix de revient se traduisent dans les comptes 2010.

Le niveau de marge brute consolidée progresse, pour atteindre 47,1 % du Chiffre d'Affaires et retrouver son niveau de 2008. La marge brute augmente en masse de 10,3 %. Le résultat opérationnel courant progresse quant à lui de 30 %, à 9,6 M€, soit 7,2 % du Chiffre d'Affaires, une amélioration de 1,3 points par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel avant impôts prend en compte la dernière partie des surcoûts liés aux restructurations du réseau commercial en Europe et une amélioration significative du coût de l'endettement financier brut de plus de 0,8 M€. Le résultat opérationnel fait plus que doubler, à 4,9 M€ soit 3,7 % du Chiffre d'Affaires.

L'amélioration significative du coût de l'endettement financier est essentiellement due au maintien d'un niveau de stock bas au premier semestre, dans un contexte de taux bas.

À la fin de l'année, l'endettement augmente de 9,8 M*€, pour permettre de financer la hausse de stocks nécessaire à la poursuite de la politique commerciale du Groupe (+ 10,6 M€).



Enfin, alors que le Résultat Net Consolidé du premier semestre ressortait à 1,661 M€, le Résultat du second semestre atteint 2,398 M€.

Le Résultat Net de l'année ressort donc à 4,1 M€, alors que le Résultat Net dilué par action est de 2,12 M€.

Le Groupe DELTA PLUS a donc su rebondir. Les restructurations des deux dernières années et la répartition du risque par la conquête de nouveaux marchés ont porté leurs fruits.

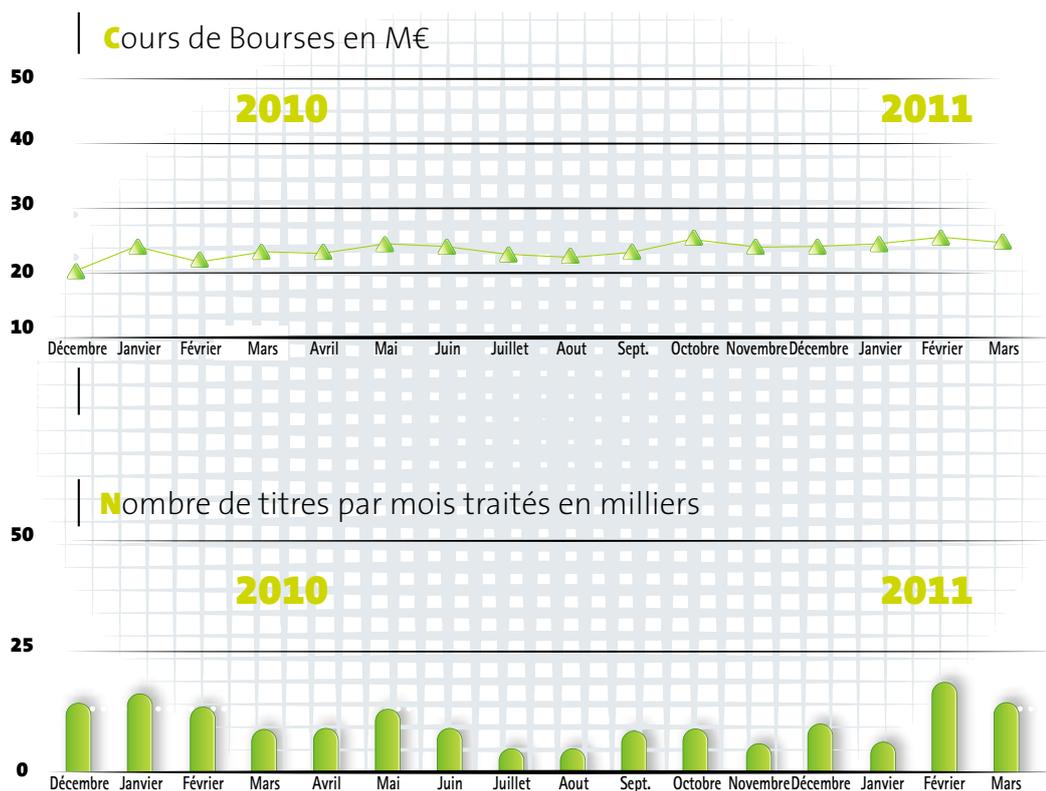
	Premier semestre 2010	Second semestre 2010	Évolution	
Chiffre d'Affaire	62 415	71 460	9 045	14,5%
Résultat Opérationnel Courant	3 485	6 139	2 654	76,15%
Résultat net	1 661	2 366	705	NA

Cours de Bourse

Le titre DELTA PLUS GROUP (DLTA) a été introduit à la Bourse de Paris le 7 juillet 1999.

En juin 2005, 306 870 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (DLTBR) ont été émis, dont l'échéance se situe pour moitié en juin 2009 et pour moitié en juin 2010, et qui permettront à terme un renforcement du capital à hauteur de 7 millions d'euros. À fin 2010, 227 270 d'entre eux avaient été exercés à l'initiative de leurs détenteurs.

Sur les 16 derniers mois, le cours de l'action (au dernier jour du mois), et les volumes de transactions ont évolué comme suit :



- ▶ La holding familiale détient 50 % du capital de la Société DELTA PLUS GROUP et 61 % des droits de vote,
- ▶ Ivo BOSCARDIN détient 13 % du capital de la Société DELTA PLUS GROUP et 15 % des droits de vote,
- ▶ Natixis Private Equity détient 5,45 % du capital et 3,5 % des droits de vote,
- ▶ Le Public détient 31,55 % du capital de la Société DELTA PLUS GROUP et 20,5 % des droits de vote.

Rémunération de l'actionnaire

Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 20 juin 2011 :

Distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration propose l'affectation du bénéfice de l'exercice comme suit :

Résultat Net de l'exercice :	7 755 370,00 €
▶ Affectation :	
• Réserve légale :	166,00 €
• Distribution de dividendes, soit un montant maximum de :	1 466 932,00 €
• Le solde au compte « Report à nouveau » :	6 288 272,00 €
TOTAL	7 755 370,00 €.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 20 juin 2011 la distribution d'un dividende de 0,8 € par action, contre 0,70 € par action l'année précédente.

Exercice social	Dividendes	Avoir fiscal/Abattement	Montant
31/12/2009	0,70 €	40 %	NC
31/12/2008	1,10 €	40 %	NC
31/12/2007	1,00 €	40 %	NC

Données boursières et agenda

	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Nombre d'actions	1 833 665	1 828 575	1 824 848	1 814 902	1 635 185	1 504 090	1 503 760
Résultat Net par action	2,2	0,85	4,30	3,90	4,32	3,16	2,28
Cours de fin d'année	24,10	20,00	26,00	48,00	40,30	33,00	23,00
Cours le plus haut	25,85	29,95	50,50	57,79	45,70	33,00	24,00
Cours le plus bas	20,00	13,50	23,70	36,10	29,50	23,00	15,18
Variation annuelle	20,50%	-23,08%	-45,83%	19,11%	22,12%	43,48%	49,40%
Volume moyen de titres échangés par jour	468	1 190	615	1 397	1 458	836	367
Capitalisation boursière au 31/12 (en M€)	44,19	36,5	47,4	87,1	65,9	49,6	34,6



Agenda de l'actionnaire (dates prévisionnelles)

- ▶ 28 juillet 2011 Chiffre d'Affaires 2^e trimestre 2011
- ▶ 31 août 2011 Résultats 1^{er} semestre 2011
- ▶ 27 Octobre 2011 Chiffre d'Affaires 3^e trimestre 2011
- ▶ 2 Février 2012 Chiffres d'Affaires 4^e trimestre 2011

Information Financière

DELTA PLUS GROUP est cotée auprès du NYSE – Euronext (Paris – Compartiment C)
sous le Code FR 0004152502

Contact :

Monsieur Jérôme BENOIT
Président Directeur Général

Responsable Communication Financière :

finance@deltaplus.fr
Tél. : 04.90.74.20.33
Fax : 04.90.74.06.03

Présentation de la Société DELTA PLUS GROUP
et mise à jour régulière de l'actualité sur : www.deltaplus.eu



RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 20 juin 2011



Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée à caractère ordinaire

- Examen du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et sur les Comptes Consolidés.
- Examen du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des Rapports Spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184, L. 225-197-4 et L. 225-129-5 du Code de Commerce.
- Examen du Rapport Spécial du Président du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des Comptes Sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Approbation des Comptes Consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Ratification de la cooptation de la Société J.B.P. aux fonctions d'administrateur.
- Fixation des jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions.

Assemblée à caractère extraordinaire

- Examen du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la Société.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes aux salariés dans le cadre des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires en vue de leur attribution gratuite aux salariés, dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce.
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options d'achat d'actions ; conditions et modalités de cette opération.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes qui traduisent la situation de la Société et du Groupe DELTA PLUS à la clôture de l'exercice écoulé, de vous présenter l'évolution de la situation depuis cette clôture et d'envisager ses perspectives de développement. Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Les méthodes de présentation et d'évaluation des Comptes Sociaux et consolidés ne comportent aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

I. Activité de la Société DELTA PLUS GROUP

L'activité de la Société DELTA PLUS GROUP, Société mère du Groupe DELTA PLUS, est toujours centrée sur son rôle de holding au profit de l'ensemble du Groupe.

Les activités principales de la Société DELTA PLUS GROUP sont les suivantes :

- La propriété et la gestion des différentes filiales et participations ainsi que l'animation du Groupe, en particulier la définition de la politique générale, de la stratégie et des croissances externes du Groupe par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière de directions, administrative, juridique, comptable, financière, commerciale et immobilière ; ces activités étant rémunérées d'une part, par la facturation de prestations de services et de loyers et d'autre part, par les distributions de dividendes opérées par certaines filiales ;
- La gestion centralisée d'une majeure partie de la trésorerie du Groupe en contrepartie de laquelle elle perçoit une partie des intérêts sur les financements réalisés ;
- La propriété, la gestion, l'exploitation, le développement et la mise à disposition des marques et produits du Groupe ; cette activité étant rémunérée sous forme de redevances ;
- La gestion des dossiers de normalisation des produits en conformité avec la législation européenne et l'obtention des homologations, rémunérée également sous forme de redevances ;
- La gestion de la communication financière et opérationnelle vis-à-vis des actionnaires, des investisseurs et du public.

La Société holding DELTA PLUS GROUP a poursuivi en 2010 son rôle d'animateur du Groupe DELTA PLUS, rémunérée sous forme de Prestations de Services ou de Royalties par ses différentes filiales.

1. Examen du compte de résultat

Commentaires généraux

Le **Résultat d'Exploitation**, s'élevant à 0,1 M€ au 31 décembre 2010, baisse de 0,2 M€ par rapport à celui de l'exercice précédent, suite notamment à une augmentation de la masse salariale.

Les **dividendes perçus** passent de 5,5 M€ (2009) à 7,8 M€ (2010).

Les **intérêts des emprunts auprès des établissements de crédit** ont encore diminué, passant de 1 M€ en 2009 à 0,7 M€ en 2010, ce qui est cohérent avec la baisse de l'endettement bancaire et la baisse des taux de référence.

Enfin, le **résultat exceptionnel** est à l'équilibre au titre de l'exercice écoulé, alors qu'il était négatif de 0,8 M€ en 2009.

Au total, le **résultat net** arrêté à 7 755 K€ est en augmentation de 3 423 K€ par rapport à l'exercice 2009.



Recherche et développement

Le développement des projets en 2010 s'harmonise avec la politique innovante du Groupe DELTA PLUS, positionnant l'entreprise comme fabricant d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) à forte différenciation. Les concepts se veulent novateurs avec la volonté d'associer aux fonctions de protection (réglementaires) des fonctions de praticité et d'ergonomie. Le but du Groupe DELTA PLUS est de rendre plus agréable l'utilisation, souvent contraignante, des E.P.I.

S'appuyant sur son expérience unique, le Groupe DELTA PLUS recherche en permanence de nouvelles solutions techniques permettant d'améliorer ses différentes gammes de produits afin de satisfaire et anticiper les besoins de ses clients, tout en respectant les exigences de la directive européenne 89/686/CEE. Pour ses travaux, le Groupe DELTA PLUS a été labellisé « entreprise innovante » par OSEO en 2008 dans le cadre des FCPI. Par mesure de prudence ces frais ne sont pas immobilisés comptablement.

Intégration fiscale

Nous vous rappelons que la Société DELTA PLUS GROUP, qui détient directement ou indirectement plus de 95 % du capital social des Sociétés DELTA PLUS, DELTA PLUS SERVICES, PROTIMPORT, FROMENT et WORKSTORE, a opté avec les Sociétés précitées pour le régime d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts, étant précisé que la Société WORKSTORE a rejoint le périmètre d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2005 et DELTA PLUS SERVICE depuis le 1^{er} janvier 2011. Une convention d'intégration fiscale commune a été mise en place dans un souci de clarté, afin de repréciser la manière dont les charges d'impôts et les économies résultant de l'intégration sont réparties entre la Société DELTA PLUS GROUP et chacune des filiales intégrées.

La commune intention de la Société DELTA PLUS GROUP et des filiales intégrées réside dans le fait que l'adoption de ce régime n'aboutira pas à léser lesdites filiales, ni les éventuels associés minoritaires par rapport à la non adoption dudit régime. En conséquence les filiales intégrées supporteront la même charge d'impôt.

Examen du bilan

L'activité des principales filiales de la Société DELTA PLUS GROUP au cours de l'année 2010 est décrite ci-après dans les commentaires afférents aux Comptes Consolidés.

Les **Créances Rattachées à des participations** d'un montant brut de 13 M€ ont augmenté de 5 M€ par rapport aux créances de l'exercice précédent.

Les **Disponibilités** d'un montant net de 1,5 M€ comprennent 1,4 M€ de Titres DELTA PLUS GROUP auto-détenus.

Les **Dettes Fournisseurs** restent stables sur l'exercice écoulé.

Les **Emprunts auprès des établissements de crédit** d'un montant global de 7,7 M€ ont diminué de 2 M€ par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les Emprunts obligataires ont été totalement remboursés.

Les **Emprunts et Dettes financières diverses**, de 33,5 M€ au 31 décembre 2010 contre 25,9 M€ au titre de l'exercice précédent, ont fortement augmenté, notamment du fait de l'augmentation d'un compte courant consenti par une Société du Groupe.

Conformément aux dispositions de la Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 relatives à la publication des informations sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients, nous vous communiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices clos, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Exercice	Échu	> 30 jours	> 60 jours	> + 60 jours
31 décembre 2009	41 786,65 €	272 416,91 €	1 493,39 €	0,00 €
31 décembre 2010	33 947,56 €	378 312,30 €	1 159,85 €	0,00 €

Le rapport général des Commissaires aux Comptes mentionne leurs observations sur la sincérité et la concordance desdites informations avec les comptes annuels.

2. Perspectives 2011

Les produits de la Société DELTA PLUS GROUP (royalties) progresseront au même rythme que le Chiffre d'Affaires du Groupe. Le résultat d'exploitation devrait rester positif.

Le résultat net restera en grande partie constitué des dividendes perçus.

3. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

II. Comptes consolidés – Groupe DELTA PLUS

1. Activité du Groupe DELTA PLUS

Le Groupe DELTA PLUS conçoit et distribue une gamme complète d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), essentiellement en Europe, mais il se développe de plus en plus dans le reste du monde.

Fort de plus de 1 100 collaborateurs directs, le Groupe DELTA PLUS est implanté en Union Européenne, en Chine, en Inde, aux Émirats-Arabes-Unis, au Pérou, en Croatie et en Ukraine ; à partir de ses plates-formes asiatiques, il a la capacité de livrer par container dans le monde entier ses produits, conformes aux normes européennes.

Les deux principales marques du Groupe sont PANOPLY pour les vêtements et les chaussures, et VENITEX pour les gants, et la protection de la tête.

Le Groupe DELTA PLUS dispose actuellement de :

- 3 plates-formes logistiques en Europe,
- 2 bases logistiques « amont » en Chine et en Inde,
- 20 sites de distributions en Europe,
- 7 sites de production en Europe et en Asie.

2. Périmètre de consolidation

Les Sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 figurent dans l'Annexe 1.



3. Analyse du compte de résultat consolidé des activités poursuivies

L'évolution du **Chiffre d'Affaires consolidé** de +7,0 % s'explique de la manière suivante :

- La zone qui connaît la plus forte croissance en 2010 est la zone qui regroupe les pays Hors Europe. Elle progresse en effet de près de 32 %, notamment grâce à la bonne performance de la Chine.
- Ensuite, on notera la bonne performance de la zone constituée par les pays d'Europe hors France, Espagne, Italie et UK. En effet, cette zone progresse de plus de 12,5 % en 2010.
- Le Chiffre d'Affaires réalisé en France est plutôt resté stable sur l'exercice.
- Enfin, on peut rappeler que le Chiffre d'Affaires 2010 des quatre grands marchés européens où le Groupe est présent, la France (31,55 %), l'Espagne (9,14 %), le Royaume-Uni (6,09 %) et l'Italie (8,14 %), représente en tout près de 55 % des ventes du Groupe.

La **Marge Opérationnelle** atteint 7,2 % conformément aux prévisions de début d'année, grâce aux réorganisations opérées en 2008 et 2009, et à la défense efficace de nos marges.

Dans le **Résultat Opérationnel Non Courant**, on retrouve les derniers coûts liés aux restructurations des réseaux commerciaux européens.

Le **Coût de l'Endettement**, qui passe de 2,4 M€ en 2009 à 1,6 M€ en 2010, reflète la baisse des taux de référence en moyenne sur l'année.

Notre présence au Moyen-Orient et le déplacement de l'activité du Groupe vers des pays à moindre pression fiscale expliquent la diminution du taux facial d'impôt.

En conséquence, le **Résultat Net Consolidé** croît de 159 %, et s'élève à un montant de 4 059 K€ au 31 décembre 2010 au lieu de 1 566 K€ au 31 décembre 2009.

Le **Résultat Net Part du Groupe** s'élève à 4 067 K€ au 31 décembre 2010.

4. Analyse du bilan consolidé

Les Actifs Non Courants d'un montant global de 48 M€ (écarts d'acquisition, immobilisations corporelles, actifs financiers ou impôt différé) restent stables.

Suite à la décision d'augmenter les stocks en fin d'année, et du fait de l'augmentation notable de Chiffre d'Affaires sur le quatrième trimestre, le Besoin en Fond de Roulement s'est dégradé :

- Le montant des stocks s'élève à 40,4 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 contre 30,2 M€ au 31 décembre 2009.
- Les Créances Clients augmentent de 2 M€.

Les **Capitaux Propres d'un montant global de 53,2 M€** ont augmenté de 4,1 M€ par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement due d'une part à la hausse du résultat 2010 et d'autre part aux écarts de conversion.

5. Perspectives d'avenir

En 2011, le Groupe DELTA PLUS devrait réaliser 150 M€ de Chiffre d'Affaires, hors croissance externe.

La marge opérationnelle, quant à elle, ne devrait pas être inférieure à 7 %, niveau atteint en 2010.

III. Approbation des Comptes Sociaux - Proposition d'affectation du resultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de la Société DELTA PLUS GROUP tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un bénéfice de 7 755 370 €.

Nous proposons que le dividende par action s'élève à 0,80 € et qu'il soit mis en paiement dans les délais légaux.

Par conséquent, nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Réserve légale : 166,00 €
- Distribution de dividendes, soit un montant maximum de : 1 466 932,00 €
- Le solde au compte « Report à nouveau » : 6 288 272,00 €

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la Société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que le montant qui sera le cas échéant distribué aux actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du Code Général des Impôts.

IV. Dépenses non deductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les Comptes Sociaux de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même Code, à savoir des jetons de présence réintégrés pour un montant de 8 258 euros.

V. Approbation des Comptes Consolidés au 31 décembre 2010

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les Comptes Consolidés tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un Résultat Net Consolidé Part du Groupe de 4 067 K€.

VI. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes	Abattement (article 158 du CGI)	Montant éligible à l'Abattement
31/12/2009	0,70 €	40 %	NC
31/12/2008	1,10 €	40 %	NC
31/12/2007	1,00 €	40 %	NC



VII. Identité des titulaires identifiés de participations

Nombre total d'actions au 31 mars 2011 : 1 833 665 (dont 1 292 047 actions nominatives).

	Nombre de Titres	Quote Parts actions	Nombre de titres avec droit de vote simple	Nombre de titres avec droit de vote double	Total Droits de vote	Quote Parts droits de vote
Actions Nominatives						
JBP SAS	773 796	42,2 %	76 786	1 394 020	1 470 806	51,5%
Ivo BOSCARDIN	242 448	13,2 %	22 448	440 000	462 448	16,2 %
Indivision successorale						
de M. Jacques BENOIT	116 756	6,4 %		233 512	233 512	8,2 %
NEM INVEST	100 000	5,5 %	100 000		100 000	3,5 %
Nominatifs - Autres	59 047	3,2 %	12 231	93 631	108 862	3,8 %
Total Actions Nominatives	1 292 047	70,5 %			2 375 628	83,2 %
Auto Détention						
Public	58 604	3,2 %				
Public	483 014	26,3 %	483 014		483 014	16,9 %
TOTAL	1 833 665	100 %	694 479	2 161 163	2 855 642	100 %

VIII. Part du capital détenue par les Sociétés contrôlées

Les Sociétés que nous contrôlons ne détiennent aucune part de notre capital.

IX. Participation des salaires au capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons que les salariés de la Société ne détiennent au 31 décembre 2010 aucun titre de capital de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, de fonds communs de placement d'entreprise ou des périodes d'inaccessibilité prévues par ledit article.

X. Options d'achat et de souscription d'actions

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions émises, consenties ou exercées dans un rapport spécial joint au présent rapport.

XI. Attribution d'actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons dans un rapport spécial joint au présent rapport, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des mandataires et/ou salariés de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

XII. Obligations a bons de souscription d'actions remboursables

Nous vous rappelons que suivant délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 juin 2005, il a été décidé de procéder à un emprunt obligataire d'un montant de 7 M€ par voie d'émission de 30 687 Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (ci-après désignées par « **OBSAR** ») aux fins :

- Dans un premier temps, de pérenniser une dette financière du montant correspondant, permettant ainsi de financer la hausse du Besoin en Fonds de Roulement liée à la croissance prévisible de l'activité du Groupe DELTA PLUS au cours des prochains exercices,
- À terme, de renforcer les fonds propres du Groupe DELTA PLUS afin de rééquilibrer le ratio d'endettement et être ainsi en mesure de faire face à un développement ultérieur.

Conformément aux termes du Prospectus afférent à cette opération, les Obligations ont été souscrites en quasi-totalité par quatre (4) établissements bancaires ayant accepté de participer à cette opération, à savoir :

- CIC Lyonnaise de Banque,
- LCL (anciennement le Crédit Lyonnais),
- Monte Paschi Banque,
- Banque Populaire

Les BSAR attachés aux Obligations souscrites par lesdits établissements bancaires ont été revendus aux actionnaires de la Société DELTA PLUS GROUP.

À chaque Obligation étaient attachés 10 BSAR, soit un total de 306 870 BSAR, étant précisé qu'un (1) BSAR permet de souscrire une (1) nouvelle action DELTA PLUS GROUP, d'une valeur nominale de 2 €, au prix unitaire de 23,00 € et ceci, entre le 1^{er} juillet 2005 et le 31 décembre 2011.

L'augmentation potentielle des fonds propres, par voie d'émission de 306 870 actions nouvelles, portant le nombre d'actions DELTA PLUS GROUP de 1 503 760 à 1 810 630, s'élève donc à la somme de 7 058 010 €.

Depuis le 4 juillet 2005, les Obligations et les BSAR sont admis aux négociations sur Marché Eurolist d'Euronext Paris SA, indépendamment des actions DELTA PLUS GROUP.

Au 31 décembre 2010, le cours du BSAR s'élevait à 3,30 €.

Nous vous informons :

- que sur l'exercice 2006 : 28 460 BSAR étaient exercés, les actions nouvelles correspondantes portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2006.
- que sur l'exercice 2007 : 179 717 BSAR étaient exercés, les actions nouvelles correspondantes portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2007.
- que sur l'exercice 2008 : 9 946 BSAR étaient exercés, les actions nouvelles correspondantes portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2008.
- que sur l'exercice 2009 : 3 727 BSAR étaient exercés, les actions nouvelles correspondantes portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2009
- que sur l'exercice 2010 : 5 090 BSAR étaient exercés, les actions nouvelles correspondantes portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2010.



XIII. Informations concernant les mandataires sociaux

Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons en **Annexe 2**, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute Société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce et aux recommandations MEDEF/AFEP sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des Sociétés cotées, nous vous indiquons en **Annexe 3**, la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

XIV. Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al. 4 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

1. Conséquences sociales

L'effectif et son évolution

L'effectif total du Groupe DELTA PLUS est de 1 144 personnes à fin 2010 ce qui représente une légère évolution des effectifs due à la reprise d'activité suite à une année 2009 difficile. L'Europe rassemble moins de la moitié des effectifs contre une part importante affectée dans nos filiales en Asie.

En Europe, la majorité des embauches est faite sous la forme de contrat à durée indéterminée. Le recours au contrat à durée déterminée reste marginal ; il sert à pallier les absences (type longue maladie ou congés maternité) ou les surcroûts ponctuels d'activité.

L'organisation du temps de travail en France

Suite aux accords « 35 h », mis en place depuis 2000, le personnel bénéficie soit de RTT soit d'un aménagement des horaires. Le personnel à temps partiel, très minoritaire, rentre principalement dans le cadre de congés parentaux d'éducation.

Au niveau de la plate-forme logistique d'Apt, afin de pallier l'augmentation de Chiffre d'Affaires en volume et d'optimiser son fonctionnement, les équipes de préparations continuent de travailler sur une base horaire de « 3 x 8 heures ».

Le taux d'absentéisme égal à 4,91 % reste proche de l'objectif fixé à 4 %. Il est principalement lié aux arrêts maladie (76,6 %), aux congés maternité/paternité (23 %) et aux accidents du travail (0,4 %).

Les départs en 2010 correspondent majoritairement à des fins de contrats à durée déterminée, les ruptures de contrats étant partagées entre les démissions, les fins de période d'essai et quelques licenciements.

Le Groupe a eu recours en 2010, pour absorber les hausses d'activité saisonnière à la main-d'œuvre intérimaire et à quelques heures supplémentaires.

Les rémunérations et leur évolution en France

L'évolution des rémunérations est principalement liée aux performances et à l'ancienneté. Les résultats sont mesurés chaque année par rapport aux objectifs fixés dans le cadre d'un entretien individuel d'évaluation.

En application des dispositions du titre IV du Livre IV du Code du Travail, l'accord de participation sur les bénéfices se poursuit.

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Le plan d'évaluation des risques, destiné à améliorer les conditions de sécurité au travail, est actualisé régulièrement et se poursuit au sein du Groupe DELTA PLUS. Le suivi est effectué en collaboration avec les membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT). Le taux de gravité des accidents de travail demeure toujours extrêmement limité.

La formation en France

En 2010, c'est 1,05 % de la masse salariale qui a été dépensé pour la formation.

Cet investissement a été essentiellement destiné à développer des compétences cœur de métier (produits et vente) et linguistiques de nos collaborateurs. En effet le contexte international du Groupe maintient un besoin de formation et de développement des compétences en langue anglaise en particulier.

L'année 2010 en termes de formation s'est vue restreinte essentiellement en raison d'un budget à disposition nettement amoindri par rapport aux années précédentes. En effet, un nouveau cadre législatif a considérablement réduit les réserves budgétaires des entreprises de plus de 50 salariés : suppression de tous les dispositifs permettant d'obtenir des financements supplémentaires aux financements légaux et la mise en place d'une nouvelle taxe venant ponctionner 13 % du budget formation. Par ailleurs, en interne, l'année 2010 devait rester une année « sous contrôle » en termes de gestion des coûts ce qui s'est traduit par l'objectif de ne pas dépasser le budget de formation obligatoire, et en parallèle la diminution importante de la masse salariale en 2009 a participé « mathématiquement » de façon importante à la réduction du budget « légal » 2010. Ce dernier étant égal à 0,9 % de la masse salariale N-1.

Les œuvres sociales

En France, le budget accordé au Comité d'Entreprise a été actualisé et renouvelé au profit de ses œuvres sociales.

2. Conséquences environnementales

L'ensemble des aspects sociaux et environnementaux de l'activité de la Société DELTA PLUS GROUP est présenté dans le Rapport Responsabilité Sociale et Environnementale que vous trouverez ci-joint.

XV. Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours de bourse

Risque de change

La Société DELTA PLUS GROUP réduit ses risques de change, dus essentiellement aux variations de la parité euro/dollar, en couvrant la quasi-totalité des achats libellés en devises.

Le montant des couvertures à terme en dollars non échues au 31 décembre 2010 s'élevait à 39 500 K USD pour un taux moyen de 1,3159 euro/dollar. Le terme des couvertures non échues à la clôture s'étale du 3 janvier 2011 au 27 septembre 2011.

La couverture sur la Livre Sterling n'est pas significative.



XVI. Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions

En application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la Société DELTA PLUS GROUP sur ses propres actions.

Nous vous rappelons que suivant délibérations en date du 18 juin 2010, il a été décidé d'autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit (18) mois, avec faculté de subdéléguer au président directeur général, à faire acheter par la Société ses propres actions dans les conditions suivantes :

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises : 182 858 actions
- Prix d'achat global maximum : 6 400 030 €
- Prix d'achat unitaire maximum : 35 €
- Prix de vente unitaire minimum : 10 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

Les actions propres détenues par la Société ont été utilisées essentiellement aux fins de couvrir les options d'achat d'actions consenties aux salariés et mandataires sociaux (à hauteur de 15 000 actions) et aux fins de régularisation du cours de bourse.

La Société détenait, au 31 décembre 2010, 60 618 actions DELTA PLUS GROUP, d'une valeur nominale de 2 €, représentant 3,31 % de son capital social. La valeur moyenne du cours d'achat de ces actions s'élève à 31,32 €.

XVII. Délégations de pouvoir consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

Conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, nous vous communiquons un rapport complémentaire (ci-joint) concernant les délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital et l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice écoulé.

XVIII. Autorisation de la Société de racheter en bourse et d'annuler ses propres actions

Nous vous invitons à autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10 % des actions composant le capital social de la Société.

Le Conseil d'Administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la Société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'Assemblée et se substitueraient à celles octroyées par l'Assemblée Générale du 18 juin 2010.

Le Conseil d'Administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'Assemblée Générale Annuelle.

XIX. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider et réaliser l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la Société et/ou droit à l'attribution de titres de créance.

L'octroi d'une telle délégation permettrait au Conseil d'Administration de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par l'Assemblée Générale, de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fonds nécessaires au développement de la Société DELTA PLUS GROUP et au financement de ses investissements.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'Assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport, et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2009.

Nous vous rendons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

XX. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfiques sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'Assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport, et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2009.

Nous vous rendons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

XXI. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes au profit des salariés

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration afin de procéder à une attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce, destinées à encourager l'actionnariat des salariés.



L'attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société DELTA PLUS GROUP et/ou des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce pourrait être réalisée par voie d'attribution d'actions existantes, d'une valeur nominale de deux (2) euros chacune, que la Société achèterait dans le cadre de son programme de rachat d'actions, dans une limite qui ne pourrait excéder 10 % du capital social, soit 183 366 actions. Nous précisons que le nombre total des actions attribuées gratuitement ne peut pas excéder 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration.

Conformément à la loi, l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, dont la durée ne peut être inférieure à deux (2) ans, les droits résultant de l'attribution étant incessibles pendant cette période.

À l'expiration de cette période de deux (2) ans, les actions seraient définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais demeureraient incessibles et devraient être conservées par ces derniers durant une période minimum de deux (2) ans.

Dans ce cadre, nous vous demandons :

- de fixer le montant maximum des actions à racheter en vue de leur attribution gratuite aux salariés de la Société ;
- de déterminer la période d'acquisition définitive des actions gratuites par leurs bénéficiaires ;
- de déterminer la période de conservation, par leurs bénéficiaires, des actions ainsi attribuées, dans les limites définies par la loi ;
- et de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de fixer les conditions et critères d'attribution des actions gratuites, d'en déterminer, selon ces critères, les bénéficiaires, d'arrêter en conséquence le nombre d'actions à racheter et à attribuer aux salariés de la Société DELTA PLUS GROUP et/ou des Sociétés qui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce et de réaliser ces opérations de rachat et d'attribution gratuite.

En application des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, cette autorisation serait consentie pour une période ne pouvant excéder trente-huit (38) mois à compter de la date de l'Assemblée et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2008.

Si vous acceptez ces propositions, cette délégation de compétence générale privera d'effet toutes les délégations antérieures ayant le même objet.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

XXII. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires en vue de l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés

Nous vous proposons de déléguer toutes compétences au Conseil d'Administration, en application des dispositions des articles L. 225-129-1 alinéa 3 et L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, pour augmenter, en une ou plusieurs fois et sur sa seule décision, le capital social d'un montant qui ne pourrait excéder 10 % du capital social, soit 366 732 €, par l'émission de 183.366 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 € chacune à attribuer gratuitement aux mandataires sociaux et/ou salariés de la Société ou de filiales, dont il appartiendrait au Conseil d'Administration de déterminer l'identité, en fonction des critères et conditions d'attribution qu'il aurait définis.

Nous rappelons que le nombre total des actions attribuées gratuitement ne peut pas excéder 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

Cette augmentation de capital serait réalisée par incorporation et prélèvement des sommes nécessaires sur une réserve spéciale d'un montant correspondant qui serait constituée à cet effet.

L'autorisation de l'Assemblée Générale comporterait renonciation expresse des actionnaires, en faveur des bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions, à la partie des réserves qui serait utilisée pour l'émission des actions nouvelles et à leur droit préférentiel de souscription pour les actions qui seraient émises du fait de l'attribution gratuite d'actions.

L'attribution gratuite des actions nouvelles à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, dont la durée minimale est fixée à deux (2) ans. Pendant cette période, les bénéficiaires ne seraient pas titulaires des actions qui leur auraient été attribuées et les droits résultant de cette attribution seraient incessibles.

À l'expiration de cette période de deux (2) ans, les actions nouvelles seraient définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais seraient incessibles et devraient être conservées par ces derniers durant une période minimale de deux (2) ans.

L'autorisation visée ci-dessus serait consentie pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'Assemblée et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2008.

Dans le cadre et sous les limites de la délégation de compétence consentie, le Conseil d'Administration disposerait de tous les pouvoirs pour décider et réaliser l'augmentation de capital qui lui paraîtrait opportune et notamment pour :

- fixer les conditions, objectifs et critères d'attribution que devraient remplir les bénéficiaires d'actions nouvelles,
- déterminer, en application de ces conditions et critères, l'identité des bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions nouvelles,
- décider du nombre d'actions à émettre,
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seraient effectivement attribuées gratuitement aux personnes qu'il aurait désignées,
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives,
- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Si vous acceptez ces propositions, cette délégation de compétence générale privera d'effet toutes les délégations antérieures ayant le même objet.

Nous vous rendons compte le cas échéant de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

XXIII. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options d'achat d'actions

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation au profit de votre Conseil d'Administration à l'effet de lui permettre de consentir en une ou plusieurs fois des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société DELTA PLUS GROUP d'une valeur nominale de 2 € chacune, provenant des rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi dans le cadre de la mise en place d'un plan d'options d'achat de titres, en vertu des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de Commerce et ce, au profit des mandataires et/ou de membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux de la Société DELTA PLUS GROUP et des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Ce plan d'option d'achat serait mis en place afin d'associer les salariés et mandataires présents et à venir et de les remercier de leur contribution au développement du Groupe.



Les options d'achat consenties en vertu de la délégation projetée ne pourraient donner droit à un nombre total d'actions de la Société supérieur à 10 % du capital social de la Société à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Le prix d'achat serait fixé par le Conseil au jour où les options seraient consenties.

Sous réserve des cas d'ajustement obligatoires lors de la réalisation de certaines opérations visées par la loi, ce prix ne pourrait pas être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de Commerce sans pouvoir être inférieur à 80 % de la moyenne des cours des actions de la Société aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seraient consenties.

Ce prix ne pourrait être modifié sauf si la Société devait réaliser un amortissement ou une réduction du capital, une modification de la répartition des bénéfices, une attribution gratuite d'actions, une incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission, une distribution de réserves ou toute émission de titres de capital ou de titres donnant droit à l'attribution de titres de capital comportant un droit de souscription réservé aux actionnaires. Dans ce cas, le Conseil procéderait, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, à un ajustement du nombre et du prix des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre le plan d'options d'achat susvisé, soit :

- Arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux ;
- Fixer les modalités et conditions d'exercice des options et notamment fixer :
 - les dates auxquelles seraient consenties les options dans les conditions et limites légales,
 - la durée de la validité des options, étant précisée que les options devraient être exercées dans un délai maximal de dix (10) ans,
 - la ou les dates ou périodes d'exercice des options,
 - les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions résultant de l'exercice des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder deux (2) ans à compter de la levée de l'option,
 - le cas échéant, toute limitation, suspension, restriction ou interdiction relative à l'exercice des options ou la cession des actions obtenues par l'exercice des options.

Cette autorisation serait consentie pour une période maximale de trente-huit (38) mois à compter du jour de l'Assemblée et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 14 novembre 2008.

Nous vous informons que si la mise en place d'un tel plan est décidée, votre Conseil d'Administration devra vous informer chaque année lors de chaque Assemblée Générale annuelle des opérations réalisées dans le cadre de l'autorisation susvisée.

XXIV. Décisions à prendre dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail

Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce dispose que toute Assemblée Générale décidant une augmentation de capital par apport en numéraire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérents à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

En conséquence, nous vous invitons, en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, à autoriser le Conseil d'Administration, sur sa seule décision, à augmenter le capital social au profit des salariés, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

XXV. Proposition de ratification de la nomination de la Société J.B.P. aux fonctions d'administrateur

Nous vous informons que la Société J.B.P., Société par actions simplifiée au capital de 5 164 320 €, dont le siège social est à PARIS (75007), 15 rue de la Comète, immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 410 102 529, a été nommée aux fonctions d'administrateur par voie de cooptation lors de la séance du Conseil d'Administration en date du 30 mars 2011 en remplacement de Monsieur Jacques BENOIT, et ce pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les fonctions de représentant permanent de la Société J.B.P. sont exercées par Madame Brigitte BENOIT.

Nous vous proposons de ratifier ladite nomination.

XXVI. Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration

Enfin, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'Administration.

XXVII. Conclusion

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le Conseil d'Administration



Les plates-formes logistiques du Groupe







Liste des annexes

- Annexe 1** : Liste des Sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Annexe 2** : Liste des mandats ou fonctions exercées dans toute Société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce).
- Annexe 3** : Rémunération des mandataires sociaux et liste des engagements de toute nature pris par la Société à leur bénéfice (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce).
- Annexe 4** : Tableau des résultats financiers (et autres éléments caractéristiques) des cinq (5) derniers exercices
- Annexe 5** : Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Annuelle.

Liste des rapports

- Rapport Spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription et d'achat d'actions (Article L. 225-184 du Code de Commerce).
 - Rapport Spécial du Conseil d'Administration sur l'attribution d'actions gratuites (Article L. 225-197-4 du Code de Commerce).
 - Rapport Complémentaire du Conseil d'Administration sur les délégations de pouvoir consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Article L. 225-129-5 du Code de Commerce).
 - Rapport Spécial du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société (Article L. 225-37, alinéa 6 du Code de Commerce).
-
- Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
 - Montant global certifié exact par les Commissaires aux Comptes des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.
 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2010.
 - Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
 - Rapport des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
 - Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209, alinéa 7 du Code de Commerce.
 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-138 II du Code de Commerce.
 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce.
 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-177 du Code de Commerce.

Annexe 1 - Évolution du périmètre de consolidation

Informations relatives au périmètre de consolidation

Sociétés consolidées	% de détention	
	décembre 2010	décembre 2009
En intégration globale :		
ALLSAFE (FZE)	100 %	100 %
DELTA PLUS AUSTRIA GmbH	/	100 %
DELTA PLUS CESKA REPUBLIKA S.r.o	100 %	100 %
DELTA PLUS CROATIA d.o.o	100 %	100 %
DELTA PLUS E SAU	100 %	100 %
DELTA PLUS HELLAS SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS INDIA PVT LTD	100 %	90 %
DELTA PLUS MAGYARORSZAG Kft	97 %	97 %
DELTA PLUS MIDDLE EAST (FZE)	100 %	100 %
DELTA PLUS PERU SAC	100 %	100 %
DELTA PLUS POLSKA SP zo.o	100 %	100 %
DELTA PLUS ROMANIA SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SICUREX SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SLOVENSKO S.r.o.	100 %	100 %
DELTA PLUS UK LIMITED	100 %	100 %
DELTA PLUS UKRAINA SARL	100 %	100 %
DELTAL SAFETY SHOES LTD	100 %	50 %
DEWEER SECURITY SA	100 %	100 %
DPG TRAINING SAS	75 %	75 %
DP PORTUGAL LDA	100 %	100 %
FINANCIERE VIRGINIA LIMITED	100 %	100 %
FROMENT EURL	100 %	100 %
LH SAFETY LTD	100 %	100 %
NUEVA SIBOL SLU	100 %	100 %
OCTOPLUS SPAIN SL	100 %	100 %
PANO-TEX SARL	/	100 %
PROTIMPORT SARL	100 %	100 %
SEMALL LTD	100 %	50 %
SUZHOU DELTA PLUS PERSONAL PROTECTION CO. LTD	100 %	100 %
WORKSTORE SARL	100 %	100 %
WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING	100 %	100 %
DELTA PLUS CHINA CO. LTD	100 %	100 %
WUJIANG DELTA PLUS SAFETY AND PROTECTION PRODUCTS TRADING CO.LTD	/	100 %
Par mise en équivalence :		
MALLCOM LTD	/	24 %



Modifications du périmètre et autres informations

Sociétés entrées dans le périmètre :

Néant

Sociétés sorties du périmètre :

- WUJIANG DELTA PLUS SAFETY & PROTECTION PRODUCTS TRADING CO Ltd (Liquidation)
- MALLCOM LTD (cession)
- DELTA PLUS AUSTRIA GmbH (Liquidation)
- PANOTEX SARL (Liquidation)

Variation du pourcentage d'intérêt :

- DELTMALL SAFETY SHOES LIMITED (acquisition complémentaires de titres)
- SEMALL IMPEX LIMITED (via le rachat de DELTMAL)
- DELTA PLUS INDIA PVT LTD (acquisition complémentaire de titres)

Fusion entre filiales consolidées :

-

Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10 %

Titres (K euros)		
DELTA PLUS BULGARIE	2	Société inactive
DELTA PLUS CYPRUS Ltd	5	Société inactive
DELTA PLUS SERVICES SAS	0	Société non significative

La consolidation de ces Sociétés représente un intérêt négligeable.

